



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2015

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : M. Gérard LEMONNIER, M. Albert LEBLANC, Mmes Jacqueline ARCANGER, M. Christophe BECHU, Mmes Michèle LEMERCIER, Corinne MERZOUK, M. Gérard HUARD, Mmes Jacqueline PAPOUIN, Michèle PEUDENIER, M. Gérard LEFEUVRE, Mmes Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, Denise CARDINAL, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY, Stéphane BIGOT, Christophe DÉMAS, Christophe BONNIER, Régis BRAULT, Mme Mélanie BIDAULT, M. Aurélien BOUHALLIER, Mme Christiane RAULIN, M. Marc CORNU.

Absentes Excusées : Mmes Gaëlle BONNABESSE-WILLY et Nathalie FARCY

Étaient représentés : Mmes Sylvie BLIN, Annick GILLES, Liliane FROGET, M. Arnaud MOUSSAY qui avaient donné procuration respectivement à Mmes Annick GUILLAUME, Michèle LEMERCIER, MM. Marc CORNU et Gérard LEMONNIER conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Christophe BONNIER a été nommé secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 25 juin 2015 a été adopté par tous les présents.

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N°38-2015 : Signature d'un contrat de services pour la maintenance du logiciel de gestion du cimetière moyennant une redevance annuelle de 1 014 € HT (gratuité la 1^{ère} année) avec la société GESCIME de Brest (29) pour une période de trois ans à compter du 1^{er} juin 2015.

N°39-2015 : Signature d'un contrat de maintenance pour 5 copieurs de marque KONICA avec la société DRB d'Angers (49) pour une durée de cinq ans à compter du 8 juin 2015 moyennant un coût à la copie de 0,0036 € HT.

N°40-2015 : Signature d'un contrat de téléphonie à intervenir avec la société HEXATEL d'Orléans (45) pour l'installation d'une ligne téléphonique 18 bd du Collège avec effet au 25 juin 2015 pour une durée de 36 mois et un abonnement mensuel de 21,36 € TTC.

N°41-2015 : Attribution de marchés pour l'acquisition de 3 véhicules :

- Lot n° 1 – Véhicule léger de type citadine : Garage HAMEAU d'Ernée pour un montant de 7 488,50 € TTC
- Lot n°3 - Mini-bus : Garage SARL HCE d'Ernée pour un montant de 14 388 € TTC.

N°42-2015 : Attribution d'un marché d'un montant de 25 046,40 € TTC avec les établissements POIRIER LETEMPLIER de Mayenne pour la fourniture et la livraison d'une tondeuse mulching.

N°43-2015 : Adhésion à l'association Mayenne Culture pour la saison 2015-2016 pour un montant de 20 € et signature d'une convention de partenariat pour l'organisation du Festival des *Nuits de la Mayenne*.

N°44-2015 : Attribution d'un marché d'un montant de 15 000 € TTC avec le Garage SARL HCE d'Ernée pour l'acquisition d'un camion-benne (lot 2)

N°45-2015 : Attribution d'un marché d'un montant de 16 456,48 € HT avec l'entreprise LOCHARD-BEAUCE de Brée pour les travaux de voirie 2^{ème} phase du chemin rural des Bruyères.

N°46-2015 : Attribution de marchés pour les travaux de viabilité 2^{ème} phase des logements adaptés aux Semondières :

- Lot n° 1 – voirie et assainissement : Entreprise LATP d'Ernée pour un montant de 24 393,50 € HT
- Lot n°2 - Eclairage public : Entreprise SORAPEL d'Ernée pour un montant de 7 187 € HT.

N°47-2015 : Signature du contrat de réservation d'un montant de 90 € à intervenir avec Fougères Communauté pour l'organisation du camp équitation organisé par le service jeunesse et sports du 6 au 9 juillet 2015 à Landéan (35) .

N°48-2015 : Passation d'un bail pour la location du logement communal sis « la Basse Lande de Vahais » pour la période du 16 juillet 2015 au 15 janvier 2016 sur la base d'un loyer mensuel de 250 €.

N°49-2015 : Signature d'un contrat de services pour la dématérialisation des actes administratifs avec la société BERGER-LEVRAULT de Paris (75) du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2018 et un montant annuel de 200,04 € HT.

N°50-2015 : Signature d'un contrat de services pour la maintenance des tribunes télescopiques de l'Espace Clair de Lune avec la société DRB d'Angers (49) pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2016 moyennant une redevance annuelle révisable de 1 722,24 € TTC.

N°51-2015 : Passation de l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire avec la Mutuelle Nationale Territoriale de Paris (75) pour l'indemnisation des primes et indemnités des agents affiliés avec effet au 1^{er} juillet 2015.

N°52-2015 : Signature d'un contrat de téléphonie à intervenir avec la société HEXATEL d'Orléans (45) pour l'installation d'une ligne téléphonique à l'espace Gavroche avec effet au 14 août 2015 pour une période de 36 mois et un abonnement mensuel de 21,36 € TTC.

N°53-2015 : Signature d'un contrat ADSL/SDSL à intervenir avec la société HEXATEL d'Orléans (45) pour l'installation d'une ligne ADSL à l'espace Gavroche avec effet au 14 août 2015 pour une période de 36 mois et un abonnement mensuel de 41,88€ TTC.

N°54-2015 : Passation d'un bail pour la location du logement communal sis « 26 place de l'Hôtel de Ville » pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2015 moyennant un loyer mensuel de 241,12 €.

N°55-2015 : Attribution d'un marché d'un montant de 19 456,50 € HT avec l'entreprise L ATP d'Ernée pour les travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales sur la RD 514 à la Guinefolle.

N°56-2015 : Attribution d'un marché d'un montant de 14 880 € HT avec l'entreprise L ATP d'Ernée pour l'aménagement des abords de la chaufferie bois – Avenue du Général de Gaulle.

N°57-2015 : Attribution d'un marché d'un montant de 41 180,06 € HT avec l'entreprise L ATP d'Ernée pour la réfection des trottoirs dans le lotissement de la Longraie.

N°58-2015 : Attribution d'un marché d'un montant de 46 330 € HT avec l'entreprise L ATP d'Ernée pour la réfection d'un enduit sur la VC de Rollon.

N°59-2015 : Attribution d'un marché d'un montant de 21 700 € HT avec l'entreprise LOCHARD BEAUCE de Brée pour la réalisation du programme 2015 de la voirie rurale.

ÉDUCATION – JEUNESSE - CULTURE

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE F. VADIS INTERVENTIONS CHORÉGRAPHIQUES MAYENNE CULTURE - ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016

Deux enseignantes de l'école élémentaire F. VADIS souhaitent mener un projet danse sur l'année scolaire 2015-2016 en partenariat avec Mayenne Culture.

Sur proposition des commissions Education – Jeunesse – Culture et Affaires financières, le Conseil municipal **décide de prendre en charge** les frais d'interventions chorégraphiques liés à ce projet à hauteur de 859.68 €.

Il est précisé qu'à compter de l'année prochaine, aucun financement complémentaire ne pourra être accordé après le vote du budget pour des projets pédagogiques.

SPORTS-LOISIRS

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ERNÉENNE FOOTBALL

Le Conseil municipal **décide d'accorder une subvention exceptionnelle** de 400 € à l'Ernéeenne football pour la prise en charge des frais de location d'un groupe électrogène suite à l'organisation de son 1^{er} tournoi semi-nocturne le 6 juin 2015.

POLITIQUE FAMILIALE – AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS

CONVENTION DE GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Une convention de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage est conclue depuis 2008 entre la ville d'Ernée et l'Etat. Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'aide versée aux gestionnaires a été réformée. Aussi, le Conseil municipal **approuve la nouvelle convention de gestion** à intervenir avec l'Etat (DDCSPP) pour l'année 2015 étant précisé que le versement de l'aide se fera désormais de manière prévisionnelle et sera composé de deux montants :

- Une part fixe déterminée en fonction du nombre de places correspondant à 2/3 de l'aide
- Une part variable déterminée en fonction du taux prévisionnel d'occupation mensuel représentant le tiers restant

ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE – ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DU PLAN D'EAU DES CARDAMINES

Le Conseil municipal **autorise M. le Maire à renouveler la convention** avec la Fédération départementale de la pêche à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 5 ans.

La Fédération Départementale prendra en charge toutes les opérations d'alevinage et d'empoissonnement qu'elle jugera nécessaire et entretiendra les zones de reproductions naturelles. En contrepartie, la commune s'engage à maintenir en bon état d'entretien et de propreté les abords du plan d'eau.

AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT URBAINS – AFFAIRES COMMERCIALES – GESTION DU PATRIMOINE

RÉTROCESSIONS DE VOIRIE L'ESCALE I – LE CLOS DE LA SCIERIE – LA BOISSIÈRE 2

Après avoir recueilli l'accord des co-lotis sur les projets de rétrocession de voirie, le Conseil municipal **approuve les transferts** dans le domaine public communal de la voirie, des espaces verts, réseaux divers des lotissements l'Escale I, le Clos de la Scierie, et La Boissière 2 et **autorise** Monsieur le Maire à signer les différents actes notariés.

CONVENTIONS DE SERVITUDE ERDF

ERDF sollicite la passation de conventions de servitudes pour le passage d'une ligne électrique souterraine de 400 volts afin d'alimenter des parcelles du Parc d'Activités de la Mission (entreprise L2T) et 4 logements adaptés aux Sémondières. Le Conseil Municipal **approuve** ces conventions et **autorise** Monsieur le Maire à les **signer** ainsi que les actes notariés à intervenir.

TRANSFERT FONCIER COLLÈGE RENÉ CASSIN

En vue de régulariser la situation foncière et immobilière du collège René Cassin avec le Département, la commune **cède** à titre gratuit au Conseil Départemental la parcelle AN N°592 sur laquelle est implanté le collège René Cassin ainsi que les bâtiments du collège propriété de la commune, conformément à l'article 79 de la loi du 13 août 2004. Le Conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à **signer l'acte administratif de transfert** du foncier du collège René Cassin au bénéfice du Conseil Départemental.

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE CAUE 53 : AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'HÔTEL DE VILLE

Afin d'accompagner la commune dans sa réflexion concernant les aménagements à réaliser au niveau de la place de l'hôtel de ville et les abords de la salle Constant Martin suite à la mise en accessibilité de l'hôtel de ville, le Conseil municipal **décide de passer une convention** avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Mayenne moyennant une participation financière de 2 100 € et **autorise** Monsieur le Maire à **signer cette convention**. Le CAUE apportera son concours afin d'examiner la faisabilité de l'opération, la détermination de l'enveloppe financière, l'organisation du recours à un maître d'œuvre.

CONVENTION AVEC LE SIAEP DE LA RÉGION D'ERNÉE RELATIVE A LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – ROUTE DE CARELLES

Le SIAEP de la région d'Ernée prévoit des travaux de réseau d'assainissement eaux usées entre la voie communale de Belle Plante et les Boissières afin de permettre le raccordement des différentes propriétés pour un montant estimatif de 50 000 € HT. A cet effet, le Conseil municipal **approuve la convention** à intervenir, valant engagement pour la Commune d'Ernée de contribuer financièrement à cette opération à hauteur de sa quote-part (soit 20 275€), le restant étant prise en charge par le SIAEP, le Conseil départemental et les propriétaires riverains et **autorise** Monsieur le Maire à **signer** ladite convention.

DÉPÔT DE L'AGENDA ACCESSIBILITÉ DE L'HÔTEL DE VILLE

L'ordonnance présentée le 26 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ainsi les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) doivent désormais mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité par la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Dans ce cadre, le Conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à déposer l'agenda accessibilité programmée (AD'AP) de l'Hôtel de ville auprès de M. le Préfet de la Mayenne et à **signer** tout acte ou tout document relatif à l'application de cette décision.

GESTION DU PERSONNEL

MODIFICATION N°3.2015 DU TABLEAU DES EFFECTIF

Afin d'intégrer directement un agent qui est actuellement sur le grade d'adjoint technique au grade d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} octobre 2015, le Conseil municipal **décide, à l'unanimité de modifier** le tableau des effectifs comme suit :

- création d'un grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe
- suppression d'un grade d'adjoint technique 2^{ème} classe

RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'AVENIR AU SERVICE ÉDUCATION – JEUNESSE ET SPORTS

Par délibération du 19 juin 2014, le Conseil municipal a décidé de recruter un contrat d'avenir au sein du service jeunesse pour une durée d'un an reconductible sur une période de trois ans maximum.

Suite au départ de la personne en poste depuis le 1^{er} septembre 2014, le Conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à **signer** un nouveau contrat d'avenir à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2015 pour une durée de deux ans.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE L'ERNÉENNE FOOTBALL ET LA COMMUNE D'ERNÉE

En 2013, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, une convention avait été signée avec le club de foot d'ERNÉE afin qu'il mette son salarié à disposition de la commune pour assurer les temps d'activités périscolaires à raison de 6 heures par semaine.

Cette mise à disposition donnant satisfaction, le Conseil municipal **autorise** M. le Maire à **signer** le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel à intervenir avec l'Ernéeenne Football à compter du 1^{er} octobre 2015 pour une durée d'un an, reconductible 2 fois à raison de 6h par semaine.

CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET DE MISES A DISPOSITION AVEC LE SDIS DE LA MAYENNE

La Commune met du personnel à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Mayenne pour assurer des missions auprès du Centre de secours d'ERNÉE ainsi que différents sites.

A ce titre, M. le Préfet a décerné en juin dernier, le label employeur partenaire des sapeurs-pompiers 2015 à la mairie d'Ernée pour sa contribution à l'effort de sécurité civile et son implication aux côtés du SDIS.

Cette mise à disposition concerne :

- Les agents de la Commune qui sont pompiers volontaires et sont amenés à intervenir pour des missions opérationnelles et des actions de formation pendant leur temps de travail
- le service des espaces verts qui assure l'entretien des espaces verts du Centre de Secours situé rue de Belle Plante
- différents sites désaffectés pour la formation des sapeurs-pompiers

Le Conseil municipal **autorise** M. le Maire à **signer** les conventions à intervenir afin de régulariser les mises à disposition actuelles ainsi que celles à venir.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

La commune va procéder à l'enquête de recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2016 sous le contrôle de l'INSEE. Pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants, les enquêtes ont lieu tous les 5 ans. Comme précédemment, le territoire sera découpé en 11 secteurs.

Le Conseil municipal **désigne** Madame Michèle LEMERCIER et Monsieur Gérard LE FEUVRE, élus référents pour le recensement de la population 2016, **nomme** Madame Florence LANDAIS, coordonnateur communal, et Madame Jeannine GULLLIENT, coordonnateur adjoint et **fixe** le nombre d'agents recenseurs nécessaires à onze agents.

PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2014

Conformément à la Loi, le Conseil municipal a pris connaissance des rapports annuels d'activités pour l'année 2014.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE

En plus des activités habituelles de la Communauté de Communes de l'Ernée, l'année 2014 a vu la concrétisation de plusieurs projets importants :

- Ouverture du nouvel Espace Aquatique avec la mise en service de la chaufferie bois collective qui alimente la nouvelle salle de sports communal ainsi que la nouvelle gendarmerie.
- Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale qui fixe les bases de l'aménagement futur du territoire de la Communauté de Communes.
- Mise en place d'une nouvelle déchèterie sur la commune d'Andouillé.

SIAEP DE LA REGION D'ERNÉE

En ce qui concerne Ernée

Eau Potable

- Augmentation du nombre d'abonnés : 3 084 en 2014 contre 3 073 en 2013.
- les ventes d'eau ont baissé en 2014 de 1.31% et s'élèvent à 221 053 m³ (223 980 m³ en 2013)
- le rendement du réseau s'élève à 75% (74.8 % en 2013).

Assainissement Collectif

- le nombre d'abonnés en 2014 est en légère augmentation 2738(2721 en 2013).

Assainissement non collectif

5 contrôles de fosse septique ont été réalisés en 2014.

PAYS DE HAUTE MAYENNE

Plusieurs projets ont été menés jusqu'à leur terme en 2014 :

- Validation du Nouveau Projet de Contrat Régional.
- Démarrage du dispositif ORAC(Opérations de Restructuration de l'artisanat et du Commerce).
- Finalisation du site internet mutualisé de promotion du tourisme « Hautemayenne-tourisme.com ».

COMMUNE D'ERNÉE

TRANSACTIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES

Pour mémoire en 2014 les transactions et cessions se sont limitées à :

-en agglomération

- acquisition terrain Avenue Aristide Briand et Bd Pasteur (ex terrain Mutant)
- acquisition ensemble immobilier Bd du Collège (pour les ateliers municipaux)
- cession terrain Avenue du Général De Gaulle (piscine communautaire)
- cession atelier rue Lelièvre

-en campagne

- acquisition de diverses portions de chemins ruraux pour aménagement de voirie
- cession de délaissés de terrains lieudit « Saint Georges » « La Guediviere »

Budget Développement Local : vente de l'atelier 23 avenue de La Libération.

COMMANDE PUBLIQUE

Il a été passé 22 nouveaux marchés de fonctionnement et 40 marchés d'investissement en 2014.

ACCESSIBILITÉ

Au cours de l'année 2014 les travaux d'accessibilité ont concerné les secteurs suivants :

- nouvelle salle de sports
- médiathèque
- rues David d'Angers et des Frères Delaunay
- Avenue de Paris.

AFFAIRES FINANCIERES

INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

Le Conseil municipal décide d'attribuer au prêtre résidant dans la ville d'Ernée, à compter du 1^{er} janvier 2015 l'indemnité maxima pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte, soit 474.22 euros pour 2015, étant précisé que ce montant peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle dans la limite d'un plafond indemnitaire.

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES

Sur demande du receveur et suite à une procédure de surendettement validée par le tribunal d'instance de Laval, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur des dettes de cantine de juillet et octobre 2014 pour un montant de 58,23 €.

BUDGET GÉNÉRAL 2015
ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2-2015

Le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 2-2015**. Les besoins nouveaux en fonctionnement concernent l'attribution de subventions exceptionnelles pour l'Ernéenne Football et l'école F.Vadis (Mayenne Culture). Elle s'équilibre par une réduction des dépenses imprévues.

En investissement, les besoins nouveaux ont essentiellement pour objet des opérations d'ordre et le financement des opérations suivantes : travaux de réfection des locaux de la cité administrative, remplacement de fenêtres au Presbytère, travaux de voirie et de signalisation et remplacement de matériel et d'un véhicule aux ateliers. Ces dépenses sont équilibrées par une diminution des dépenses suite à des appels d'offres fructueux.

QUESTIONS DIVERSES

TOPONYMIE
DÉNOMINATION DE L'ESPLANADE AVENUE DE GAULLE

Le Conseil municipal **décide de dénommer** l'esplanade située avenue du général de Gaulle comprise entre le centre aquatique et le nouveau complexe sportif : **esplanade Gérard HEUDE**.

Pour Extrait Conforme.

Le Secrétaire de Séance,



Christophe BONNIER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.

Le Maire



Gérard LEMONNIER